

GROUPE AGISSONS UNIS POUR HÉNIN-BEAUMONT



Conseil municipal

30 juin 2017

Plainte en diffamation de Laurent Morel contre Marine Tondelier

La protection fonctionnelle est un droit pour les fonctionnaires et les agents des services publics, pour les agents de police insultés à la sortie d'une discothèque, pour un contrôleur menacé par un usager mécontent, pour un professeur insulté par un élève énervé...

Notre groupe a l'habitude de voter les demandes de protection fonctionnelle émises par les agents.

Il est normal que la collectivité défende un de ses agents injurié ou diffamé dans l'exercice de ses fonctions.

Tel n'est pas le cas ici.

M. Laurent Morel n'est absolument pas dans le cas d'un agent de police, d'un contrôleur SNCF ou d'un enseignant. Il fait partie des cadres de votre municipalité, c'est un des plus proches collaborateurs du maire et le procès qu'il intente à ma collègue élue d'opposition est un procès politique qui a été décidé de concert avec votre équipe.

Ici, nous ne sommes pas en train de délibérer sur le cas d'un fonctionnaire irréprochable insulté dans l'exercice de ses missions, mais nous sommes en présence d'une volonté de harcèlement de la part d'une municipalité d'extrême droite envers les élus d'opposition.

Le but de cette procédure est d'attaquer les opposants au porte-monnaie, de nous contraindre à des frais d'avocats, en première instance, en appel, en cassation.

M. Morel démontre par cette demande qu'il est loin d'être le fonctionnaire attaché aux valeurs du service public qu'il devrait être, mais qu'il est un militant front national particulièrement servile, dont les agents de la ville et les syndicalistes ne peuvent rien attendre.

Quand on cautionne la suppression de la remise des cahiers de doléances le premier mai,
Quand on cautionne l'installation d'une crèche de Noël dans le hall d'une mairie,
Quand on cautionne la révocation d'un syndicaliste,
Quand on déforme sciemment et volontairement les faits dans une note de service en inventant un harcèlement journalistique qui n'a jamais eu lieu,
On ne se comporte pas en fonctionnaire, mais en militant politique servile, et c'est ce qu'est M. Morel.

GROUPE AGISSONS UNIS POUR HÉNIN-BEAUMONT



Conseil municipal

30 juin 2017

Plainte en diffamation de Laurent Morel contre Marine Tondelier

Les passages concernant l'attitude du DGS envers les agents de la ville dans l'ouvrage de Marine Tondelier sont proprement effarants. Dans n'importe quelle collectivité digne de ce nom, un DGS qui se moquerait des employés municipaux comme il le fait, d'après les témoignages collectés par ma collègue, serait immédiatement démis de ses fonctions.

Notre groupe votera évidemment contre cette nouvelle demande de protection fonctionnelle.

David NOËL